

INFO CONSO/LOGEMENT

JANVIER 2012 N°6

Dans ce numéro :

CONSUMERISME

- **La poste** : un timbre de plus 2
- **Une nouvelle liste anti démarchage**
- **Le marché de l'or**

ENERGIE

- **Les compteurs électriques Linky** 3
- **Une aide à la maîtrise de l'énergie** 4
- **Le médiateur**

TRANSPORT

- **SNCF** : le médiateur 4

SANTE

- **Le médiateur** : demande d'indemnisation
- **Le bisphénol A**

LE COIN DES INFOS

- **Ce qui change au 1er janvier 2012**
- **Le ticket de caisse**
- **EDF et trop perçu**
- **La cigarette anti incendie**
- **Des sites intéressants**
- **Création du stop pub caritatif**

Chers Consommateurs,

Votre association, la **Confédération Syndicale des Familles**, publie aujourd'hui son bulletin « info conso/logement », après une année d'interruption. Vous y trouverez des renseignements, des avis, des infos, des adresses...

Si vous avez des remarques, des questions, des problèmes de consommation ou de logement, vous pouvez toujours contacter le secteur consommation et le secteur logement lors des permanences à ces différentes adresses :

☛ 12 Avenue Choron à Soissons :

Du lundi au vendredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone / Fax : 03.23.59.73.18

Email : csf.soissons@wanadoo.fr

☛ 2 impasse de Sapincourt (Presles) à Soissons :

Le premier lundi de chaque mois :

de 17 h 00 à 18 h 00

Téléphone : 03.23.73.95.21

☛ 12 bis rue Salvador Allende (Chevreux) à Soissons :

Le premier mardi de chaque mois :

De 17h à 18h

Téléphone / Fax : 03.23.55.18.72

☛ Centre social St Waast Rue du Belvédère :

Le premier jeudi de chaque mois :

De 17h à 18h



La C.S.F., c'est être ensemble, une force pour mieux vivre !

Consomérisme ...

LA POSTE : Le nouveau timbre ...

La Poste vient de créer une nouvelle lettre "plus écologique et plus économique".

Plus écologique, car cela éviterait d'acheminer le courrier par avion mais cette solution permettrait également à l'entreprise de faire des économies.

Plus économique, car cette lettre coûterait 0.57€ soit moins cher que le tarif normal à 0.60 € mais plus cher que l'écopli à 0.55€.

La différence entre ces tarifs:

- le tarif normal : la lettre à 0.60 € est livrée en J+1
- le nouveau tarif : la lettre à 0.57 € sera livrée en J+2
- l'écopli : la lettre à 0.55 € est livrée en J+3

UNE NOUVELLE LISTE ANTI DEMARCHAGE



Vous en avez assez d'être importuné au téléphone, le midi, le soir, en rentrant de courses par des vendeurs de salle de bain ou de nouveaux forfaits.

PAS DE PANIQUE, un nouveau site existe : www.pacitel.fr

Quatre fédérations sont à l'origine de ce site : la Fédération Française des Télécoms,

l'Association Française de la relation client, la Fédération de la vente directe et la Fédération du e-commerce et de la vente à distance.

Ce site a pour but de pacifier les relations téléphoniques. Avant chaque campagne de démarchage, les entreprises adhérentes devront télécharger le fichier mis à jour. Donc pour ne plus être importuné à n'importe quelle heure, inscrivez-vous vite sur ce fichier.

LE MARCHE DE L'OR :

Le cours de l'or a explosé et, de ce fait, les points pour racheter votre or se sont multipliés, pas toujours honnêtes malheureusement.

Alors si vous voulez vendre vos bijoux de famille, prenez quelques précautions.

1. sachez que la profession est réglementée, voici ce que la loi dit :

- 2 registres doivent être tenus par le professionnel : un registre des opérations et "un livre de police". Toute transaction doit être faite par chèque, virement ou carte bancaire au delà de 500 €

- si l'opération a lieu à distance, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours francs pour se rétracter

Chaque opération subit une taxe spécifique de 8% du montant de l'achat. Attention au montant associé. Bien faire préciser qu'il est net, c'est à dire hors taxes.

Comment évaluer votre or

Pour connaître le nombre de carats d'un objet en or (proportion de l'or), il faut repérer le poinçon officiel qui est gravé. En France, la plupart des bijoux sont composés d'un alliage comportant 75% d'or soit 18 carats : le poinçon représente une tête d'aigle.



Energie ...

LES COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY :

Le ministre de l'énergie Eric BESSON a annoncé fin septembre l'installation progressive des compteurs électriques communicants (appelés LINKY) dans tous les foyers français.

Il s'agit d'une obligation légale et d'une directive européenne et nous ne pourrons pas nous y opposer.

Une première expérimentation sur la mise en place de ces compteurs a eu lieu sur l'agglomération Lyonnaise et en Indre et Loire jusqu'au 31 mars 2012. Aujourd'hui des modifications ont eu lieu et les tests continuent sur la transmission des données.

Pourquoi changer de compteur ?

- Utiliser l'avancée technologique
- Il est relevé et géré à distance : plus de rendez-vous contraignants pour la relève des index, pour les fermetures et ouvertures de compteurs ==> des délais d'intervention plus rapides (24 heures)
- Les factures seront établies à partir d'une consommation réelle (et non plus estimée)
- Ce compteur est capable de mesurer précisément la consommation électrique d'un logement en temps réel et de transmettre les données aux opérateurs : des abonnements spécifiques en fonction de votre consommation pourront vous être proposés.
- Les pannes pourront être localisées plus rapidement.
- Lisser la pointe de consommation.

Le compteur sera-t-il vraiment obligatoire?

Oui, cela est obligatoire et vous ne pourrez pas vous y opposer. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une obligation légale et ensuite parce que le compteur est la propriété des collectivités locales.

Qui va payer?

Même si vous ne payez rien le jour de l'installation, au final ce sera le consommateur qui va payer. Ce sera de façon indirecte et plus discrète. En effet, les quelques milliards d'euros nécessaires au remplacement des 35 millions de compteurs seront intégrés dans le coût de l'acheminement de l'énergie qui constitue l'une des composantes des factures d'électricité (comme c'est déjà pratiqué pour les anciens compteurs).

La CSF reste vigilante quant à la diffusion des informations pour les consommateurs et participe au groupe de travail au niveau national sur la mise en place de ces compteurs.

Energie ...

UNE AIDE A LA MAÎTRISE D'ENERGIE :

Dans le cadre de son accompagnement du programme de la Fondation "2000 toits pour 2000 familles", EDF a offert les 250 premiers "kits énergie" distribués aux locataires lors de leur emménagement afin de les aider à maîtriser leur consommation énergétique.



Le kit comprend notamment une ampoule basse consommation, une multiprise coupe veille et un limiteur de débit d'eau.

Les associations partenaires de ce programme sont formées par les équipes "correspondants solidarités" d'EDF pour sensibiliser les locataires.

FOURNISSEURS D'ENERGIE : réclamer avec efficacité en recommandé avec accusé de réception

1. En cas de problème, envoyez un courrier en recommandé avec accusé de réception au service clientèle.
2. Sans réponse (ou sans réponse satisfaisante) deux mois après l'envoi de ce courrier, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie.
3. Envoyez-lui un dossier complet **sur www.energie-mediateur.fr ou Médiateur national de l'énergie** ou par courrier Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS Cedex 09

Dans tous les cas et à tout moment, vous pouvez vous faire aider ou demander conseil auprès de nos services.

EDF et trop perçu

EDF vous a fait une surestimation. Vous avez donc payé trop.

EDF vous fait un report sur la facture suivante. Mais sachez que vous pouvez aussi demander à être remboursé si le montant est supérieur à 30€.

Transport ...

SNCF ET MEDIATION

Vous avez un litige avec la SNCF et vous avez déjà fait une réclamation auprès du service client sans résultat.

Vous pouvez désormais saisir le médiateur de l'entreprise sur le site: **www.sncf.com, rubrique vie pratique.**

SANTE ...

LE MEDIATOR

Depuis le 1er septembre 2011, toutes les victimes du médiateur peuvent déposer gratuitement une demande d'indemnisation auprès de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux. Les documents sont téléchargeables sur www.oniam.fr

LE BISPHEENOL A

Le texte interdisant l'usage du bisphénol A a été voté à l'unanimité à l'Assemblée.

Avant le 1er janvier 2014, les industriels devront enlever ce composant de leurs produits. Il est utilisé notamment dans les canettes, les boîtes de conserve ...

En attendant cette disparition, il y aura l'obligation de mentionner la présence de Bisphénol A sur les emballages concernés.

LE COIN DES INFOS ...

VOTRE TICKET DE CAISSE sert de facture

En grande surface votre ticket de caisse sert de facture pour la garantie d'achats importants.



Sachez que l'encre s'efface assez rapidement.

Alors faites systématiquement une photocopie de vos tickets de caisse.

LA CIGARETTE ANTI-INCENDIE

Depuis le 17 novembre 2011, la cigarette anti-incendie est obligatoire dans l'Union Européenne.

Tous les fabricants doivent donc avoir mis dans leurs cigarettes un dispositif qui limite les incendies accidentels.

Rappelons que 30% des incendies mortels sont dus aux cigarettes.



LE COIN DES INFOS ...

DES SITES INTERNET qui peuvent vous intéresser...

Un site qui propose de mettre en lien des personnes qui possèdent du matériel de puériculture (poussette, lit bébé, chaise haute, etc ...) ne servant pas ou peu avec des jeunes parents en déplacement.



Jeunes parents, voyagez plus légers.

Si ce site est gratuit, il est demandé aux bénéficiaires, en échange de faire un don à une association caritative partenaire.

Lutter contre le gaspillage, créer du lien social et intergénérationnel, c'est cela l'idée.

www.bebepartage.com

STOP PUB CARITATIF ...

Gratuit sur le Web, Winiti est un filtre qui permet de maîtriser l'affichage des publicités intempestives et autres bannières publicitaires, et aussi de collecter des fonds pour des associations.

Winiti est très facile à installer (www.winiti.fr)

Les internautes vont pouvoir éliminer les centaines de bannières sur le web et aussi les publicités envahissantes dans les vidéos et web radios.

En contrepartie de ce service gratuit,

les internautes ont la proposition de quelques publicités (de 10 à 20) d'entreprises partenaires.

Pour l'annonceur, cela réduit les coûts de 50% et permet de soutenir une association caritative (sauveteurs en mer, chaîne de l'espoir, clowns sans frontière, ...) en reversant la part économisée. Avec Winiti, la publicité en ligne profite à toutes les grandes causes.



Le coin des infos ...

CE QUI CHANGE AU 1^{er} JANVIER 2012 ...

LE SMIC : Le Salaire Minimum de Croissance (SMIC) est revalorisé : le nouveau montant horaire brut est fixé à 9,22 euros.

LE RSA : Le Revenu de Solidarité Active (RSA) augmente de 1,7 % passant à 474,93 euros pour une personne seule sans enfant.

LE PLAFOND D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Les plafonds de ressources servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 1 %.

RELEVEMENT DU TAUX DE LA TVA de 5,5 à 7 %

Le taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est relevé de 5,5 à 7 % sur un certain nombre de produits à l'exception notamment des produits alimentaires, de l'énergie et des biens et services destinés aux personnes handicapées qui sont maintenus à leur ancien taux.

LE GAZ : Les tarifs du gaz augmentent de 4,4 % pour les ménages.

SNCF : A partir du 3 janvier 2012, les prix des billets sur les trains TGV, TéoZ et Lunéa augmentent de 3,2 %.

LES PASSEPORTS : Les photographies pour une demande de passeport ne peuvent plus être prises au guichet de la mairie.

Elles doivent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur.



CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

12 Avenue Choron
02200 SOISSONS

Téléphone : 03 23 59 73 18

Télécopie : 03 23 59 73 18

Messagerie : csf.soissons@wanadoo.fr



Tous ensemble pour mieux vivre !

**Retrouvez les infos sur les activités
de la CSF au niveau national, sur :**

www.la-csf.org

*La Confédération Syndicale des Familles est une association
familiale et de défense des consommateurs et des locataires.*

*C'est une association nationale de loi 1901, « elle a pour but
d'assurer, au point de vue matériel et moral, la défense et la
représentation des intérêts généraux des familles, quelle que soit leur
situation juridique, en particulier en leur qualité d'usagers,
de locataires ou accédants à la propriété et de
consommateurs de biens et de services. Elle a aussi pour objet
l'étude des diverses questions et la coordination des diverses activités
ou réalisations qui relèvent du domaine social et familial. Elle agit
pour la protection et l'amélioration de l'environnement, de la
nature et du cadre de vie. »*

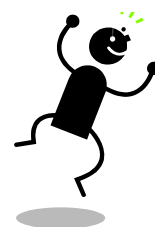
Extrait de l'article 2 des statuts

La consommation, vous intéresse!!!

*Vous souhaitez donner un peu de votre temps au secteur con-
sommation de la CSF, et rejoindre une équipe dynamique.
Faites vous connaître.*

La CSF de Soissons, c'est :

- Un centre de défense des consommateurs et des locataires
- Des ateliers : couture, cuisine, alphabétisation, remise à niveau, loisirs créatifs, expression libre avec la peinture et un atelier du consommateur et de la vie quotidienne.
- Des actions familiales : un projet autour de la culture, des ateliers thématiques autour de la santé, des stages de découverte pour les pré-ados et un Espace Rencontre pour le Maintien des Liens Parents Enfants.
- Un Point Info Famille : lieu d'information et d'orientation sur tous les sujets concernant la famille.
- Un panier de légumes : engagement solidaire entre des consommateurs et un producteur.



**Pour tous renseignements
concernant**

**les activités de la CSF,
n'hésitez pas à contacter**

le siège :

☎ 03-23-59-73-18

csf.soissons@wanadoo.fr